

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance 03 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 03 avril à 20h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	08	10

Date de la convocation
28/03/2017

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

Présents : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,

Mme RICHARD Nathalie, M. FRANCE BARBOU Jean-Luc, M. CHAMOREAU Christophe, Adjoint,

Mme BLONDEAU Delphine, M. THEVENET Julien, Mme PIQUERET Christelle, M. GRISON Gérard, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme BOUTET Agnès, Mme CUVELIER Corinne *donne pouvoir à Mme BLONDEAU Delphine*, Mme BURGNET Annie *donne pouvoir à M. THEVENET Julien*,

Absents : M. BOISGARD Olivier, M. KIPIENNE Emeric

Secrétaire de séance : Mme PIQUERET Christelle

A Approbation du procès-v

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

B Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur Le Maire propose de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour et d'y ajouter le point n°11), ce qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte administratif 2016 et affectation du résultat,
2. Compte de gestion 2016,
3. Fiscalité,
4. Subventions aux associations,
5. Budget 2017,
6. Formation des élus 2016,
7. Fond Rural d'Equipement (F.E.R.) : toiture de l'église d'Herbeauvilliers,
8. Rétrocession d'une concession cimetièrre,
9. Coupe d'arbres dangereux,
10. Répartition des biens de la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais,
11. Désignation d'un second suppléant au SMEP,
12. Affaires, informations et questions diverses

M. le Maire présente l'importance de cette séance consacrée essentiellement aux questions financières, en indiquant qu'elle aura à tenir compte des modifications induites par le changement d'intercommunalité, les importantes dépenses d'investissement prévues pour 2017 (réaménagement de la mairie, accès PMR, changement de foyers de l'éclairage public, voirie...) et la baisse continue des dotations de l'Etat.

Un emprunt sur le long terme sera nécessaire, justifié à la fois par le fait que les travaux envisagés ont vocation à bénéficier à plusieurs générations et par le niveau peu élevé des actuels taux.

Il annonce que le budget qu'il présentera permettra en conséquence de limiter à 1,5% la hausse des prélèvements fiscaux communs à la commune et à la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

1. Compte administratif 2016 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard GRISON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Yves LACROIX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1.) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :	Investissement :	Résultat de clôture de l'exercice 2016
RECETTES réalisées : 767 600,36 €	RECETTES réalisées : 266 857,48 €	
DEPENSES réalisées : 720 086,76 €	DEPENSES réalisées : 94 548,91 €	
Excédent de l'exercice : 47 513,60 €	Excédent de l'exercice : 172 308,57 €	Excédent
<i>Excédent reporté (002) : 86 590,58 €</i>	<i>Déficit reporté (001) : 109 130,47 €</i>	197 282,28 €
Excédent cumulé : 134 104,18 €	Excédent cumulé : 63 178,10 €	
	R.A.R. recettes 9 487,00 €	
	R.A.R. dépenses : 0,00 €	
	R.A.R. total : Excédent : 9 487,00 €	
	Excédent cumulé : 72 665,10 €	

2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Le Maire ayant quitté la séance, le conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur GRISON **VOTE et ARRETE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Considérant le déficit d'investissement, **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2016 de 134 104,18 € comme suit :

- RI 1068 : 0,00 €
- RF 002 : 134 104,18 €

2. Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016**,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant l'exactitude des écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2016** au 31 décembre **2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE qu'à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice **2016** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3. Fiscalité 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer pour 2017 les taux d'impositions suivants :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe Habitation	14,16 %	7,08 %
Taxe Foncière (bâti)	13,04 %	13,89 %
Taxe Foncière (non bâti)	42,80%	45,58 %

4. Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2017 les subventions en section de fonctionnement (article 65748) comme suit :

	Bilan reçu	mémoire	émis	proposition	vote
Anciens du Canton (ADAR)		150,00	150,00	150,00	150,00
Ass. Sportive du collège de la Chapelle	x	100,00	100,00	100,00	100,00
Ateliers du Soleil	x	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
CLIC soutien Nemours		150,00	150,00	-	-
Conciliafils	x	100,00	100,00	100,00	100,00
FNACA	x	150,00	150,00	150,00	150,00
Foyer Rural de Tousson (Tête des Trains)	x	100,00	100,00	100,00	100,00
Jeunes sapeurs pompiers la Chapelle	x	-	-	300,00	300,00
<i>Land Art</i>		2 000,00	2 000,00	-	-
Ombre et Lumière	x	800,00	800,00	800,00	800,00
Secours Populaire Français		200,00	200,00	-	100,00
Secours catholique La Chapelle la Reine	x	-	-	100,00	100,00
BTP CFA Loir et Cher		-	70,00	70,00	70,00
ESF 77	x	-	-	768,00	300,00
ACAD	x	-	-	2 380,80	2 380,80
Les Amis du Patrimoine	x	-	-	250,00	250,00
Les Restos du Cœur					100,00
TOTAL		5 250,00	5 320,00	6 768,80	6 500,80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget à l'article 65748.

5. Budget Primitif 2017

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2017 un Budget Unique et donne lecture de ce budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à établir un Budget Unique.

DECIDE de reprendre, après lecture du résultat de l'exercice 2016 :

Section Fonctionnement : Excédent : 134 104,18 €

Section Investissement : Excédent : 63 178,10 €

ACCEPTE à l'unanimité le Budget 2017 s'équilibrant en RECETTES et en DEPENSES comme suit :

Section Fonctionnement : 769 040,00 €

Section Investissement : 628 410,00 €

6. Formation des élus 2016

Les articles 2123-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales régissent le droit à la formation des élus locaux. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif 2016. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Pour l'année 2016, deux élus ont bénéficié du droit à la formation dans les domaines suivants :

- Participation au congrès des maires (51 € x 2, soit 102 €)

Au budget primitif 2016, un montant de 100 € a été inscrit au budget pour le financement d'action de formation et la prise en charge de dépenses associées (déplacements, coût des formations ...).

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la tenue du débat annuel sur la formation du membre du Conseil Municipal

7. Fonds Rural d'Equipeement (F.E.R.) : toiture de l'église d'Herbeauvilliers

Compte tenu du budget primitif 2017, les travaux de réfection de la toiture sont reportés à l'année prochaine, sous réserve de l'obtention d'une subvention (FER). Des travaux d'urgence seront cependant effectués.

8. Rétrocession d'une concession cimetière

Il est proposé au Conseil Municipal de racheter une concession cimetière vendue en 1992 pour un montant de 750 F soit 114,34 € aujourd'hui.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** ce rachat à l'unanimité.

9. Coupe d'arbres dangereux

Suite aux inondations de juin 2016, une vérification des arbres du marais, notamment de la RD 410, a été demandée.

Une demande de coupe sélective, uniquement pour les arbres dangereux, a été déposée.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a donné son accord pour la coupe de 15 arbres. Après cette dernière, les arbres devront être laissés au sol afin de favoriser le développement de l'écosystème.

10. Répartition des biens de la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la répartition des biens entre les communes de la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais

Un solde de 158 069,95 € va être réparti entre les différentes communes soit un montant de 10 450 € pour Buthiers.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, cette proposition de répartition des biens.

11. Désignation d'un second suppléant au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) Nemours- Gâtinais

La désignation d'un second suppléant est demandée par le SMEP

M. FRANCE BARBOU Jean-Luc est désigné par l'ensemble du Conseil Municipal.

M. GRISON Gérard évoque un avis du SMEP de passer l'Ile de Loisirs en zone U sur le P.L.U.
Le Conseil Municipal **REFUSE** cette proposition à l'unanimité.

12. **Affaires, informations et questions diverses**

a) Ile de Loisirs

M. BACQUE Pierre n'est plus Président du Syndicat de l'Ile de Loisirs. Un nouveau bureau va donc être mis en place avec l'élection d'un nouveau Président.

b) Arrêt maladie d'un agent technique

Le médecin du travail refuse la reprise de M. de GIRARD Vincent car il lui est trop dangereux d'utiliser des machines dans son état actuel. Son arrêt de travail est prolongé d'un mois.

c) Manifestations à venir

- Dimanche 16 avril : chasse aux œufs de Pâques pour les enfants.
- Lundi 08 mai : Commémoration de la Victoire de 1945 suivie d'une exposition d'une conférence et d'une projection d'un petit film sur la déportation.

La séance est levée à 23 h 15

**Le Maire,
Jean-Yves LACROIX**